



COMMISSION FLEURISSEMENT

24 septembre 2019 à Vaudigny

-

Compte rendu

Présents : Danielle ANDRE, Gérard BRIANCON, Gilberte CHARTON, Francis HAYE, Claudie LEMOINE, Patricia MARTIN, Chantal MOINE, Gérald MORET, Gisèle ODE, Vincent PEULTIER, Daniel PILLOT, Marie-Thérèse PILLOT, Marie-France SIRON, Chantal THIERY (Bainville-aux-miroirs), Chantal THIERY (Hammeville), Littorio TROIANI, Jean-Marie VUIDARD

CONCOURS FLEURISSEMENT

Bilan des jurys 2019

Cette édition 2019 récompensera les **30 communes participantes et 82 habitations sélectionnées** par les jurys

Les photos des communes et récompensés ont été vérifiées. Des erreurs ont été corrigées et des précisions de noms ont été apportées par les membres de la commission. Les adresses ont été vérifiées après réunion sur la base de données interne à la CCPS

Nombre de récompensés :

L'administré Alexis MARCHAL à Hammeville a été rajouté dans les récompensés suite à un oubli

Le nombre total de récompenses possibles pour le groupe 8 est de 12 habitations, or le groupe en comprenait 13, dont 6 récompensés à Benney, commune qui devrait n'en avoir que 4. La commission a donc décidé de ne pas récompenser cette année M. KAMINSKI de Benney (60 grand rue).

La commune d'Omelmont compte 188 administrés en 2019, elle ne devrait donc avoir que 2 récompensés. Il est décidé lors de la commission de garder les trois récompensés.

La commission se demande s'il est pertinent de pouvoir récompenser plus d'habitations dans une commune, en fonction du nombre maximal d'habitations éligibles au sein du groupe de communes (cf. modification du règlement du concours lors de la commission du 13/06/18). Il est décidé de maintenir cette possibilité dans le règlement, mais il est rappelé qu'il n'est pas nécessaire d'essayer d'atteindre le nombre de récompensé maximal.

Modifications à apporter pour les concours à venir :

- ✓ organisation des tournées dans les communes

La CCPS fournira les informations les plus à jour dont elle dispose en ce qui concerne les permanences des mairies. Afin de faciliter les tournées dans les communes, les mairies devront renseigner la personne contact dans le bulletin d'inscription des communes au concours :

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS FLEURISSEMENT 2020



La communauté de Communes du Pays du Saintois organise un concours fleurissement ouvert aux 55 communes du territoire. Le jury, composé des membres de la commission fleurissement, passera dans chaque commune inscrite et notera la commune sur la qualité du fleurissement (cf. règlement).

Dans chaque commune, une ou plusieurs habitations particulièrement fleuries seront également notées et récompensées.

Afin de vous inscrire et d'organiser au mieux ce concours, merci de bien vouloir renvoyer le coupon ci-dessous, avant le 1^{er} juin 2020 :

Madame, Monsieur le Maire :

Commune de :

Signature du maire :

Souhaite inscrire la commune au concours fleurissement 2020

Numéro de téléphone et adresse mail de la personne à contacter pour la visite :

.....
.....

Ne souhaite pas inscrire la commune au concours fleurissement 2020

Nous recherchons des bénévoles pour composer le jury, merci de nous indiquer une personne susceptible d'y participer et ne faisant pas déjà partie de la commission :

Nom, prénom et adresse :

A renvoyer au siège de la Communauté de Communes, 21 rue de la Gare, 54116 Tantonville par courrier, fax ou par mail (clementine.frogneux@ccpaysdusaintois.fr).

- ✓ Liste des entreprises inscrites dans les bons d'achat

La commission souhaite que les récompensés utilisent leurs bon en priorité dans les établissements horticoles/pépinières du territoire du Saintois. Il est donc proposé de faire parvenir à chaque administré ce bon :

Liste non exhaustive d'établissements horticoles du territoire

PEPINIERES BERTRAND	BERTRAND Guy	2	Rue des Chaussottes	54290	Bainville-aux-Miroirs
DUVAL HORTICULTURE	DUVAL Xavier	2010	Route de Nancy	54134	Ceintrey
POINT VERT	VIALETTE Bertrand		Route de Mirecourt	54134	Ceintrey
PAYSAGE HACHON	HACHON Alexandre	53	Grande rue	54290	Neuviller-sur-moselle
PAUCHARD SAS	PAUCHARD Jean Yves	2	Rue des Acacias	54290	Roville-devant-Bayon
LA CENSE ROUGE	PARISOT Jean-Pierre		Ferme de la Cense Rouge	54331	Saxon Sion
AMES FLEURS	Maud Courquet	20	Place de l'Hôtel de Ville	54330	Vézelize
PEPINIERE VILLEROY	VILLEROY Arnaud	3	Rue de la Chapelle	54740	Xirocourt

- ✓ Durée et validité des bons

La commission décide d'allonger la durée de validité des bons jusqu'au 30 juin de l'année d'après.

Le bon est valable dans les établissements hors CCPS

Préparation de la cérémonie de remise des prix 2019 :

Date : la date du **26 octobre** est validée : la foire à Poussay a lieu le week-end précédent et aucun événement n'est organisé par le CAUE ce week-end là (confirmation par téléphone après réunion)

Lieu : maison des animations, 9 rue de Jantival 54740 **VAUDIGNY**

Décoration de la salle : organisation par les membres de la commission, comme l'année précédente. Le thème de la ferme/agriculture est pressenti pour cette année.

Intervenant : Matthieu HUSSON du CAUE : Gestion durable des espaces verts communaux : « L'eau dans nos aménagements »

Prix : les membres de la commission ont commandé les plantes à la pépinière Bertrand : cyclamens à 3.75 € l'unité et rosiers à 20 € l'unité, pour un total de 907 € (le budget prévu initialement était de 1 010 €)

Vin d'honneur : La CCPS prend les commandes auprès des entreprises du territoire, et en fonction du budget disponible achète des produits locaux + une boulangerie du territoire (devis demandés à Ceintrey, Vézelize et Diarville)

Bilan des consommations des bons d'achat par les récompensés du concours 2018 :

total administrés 2018	82
nombre bons utilisés	70
non utilisés	12

total communes 2018	32
nombre bons utilisés	25
non utilisés	7

Entreprise	Administrés	Communes
Ames et fleurs - VEZELISE	4	
Duval Horticulture - CEINTREY	41	13
Leclerc Supermarché Service - VEZELISE	1	
Pépinières Bertrand - BAINVILLE AUX MIROIRS	12	8
Pépinière Hachon - NEUVILLER SUR MOSELLE	2	4
Point Vert - CEINTREY	10	

SUBVENTIONS « ARBRES, ARBUSTES ET VIVACES »
--

L'association Saintois Patrimoine se verra octroyer une subvention fonctionnement lors du prochain conseil communautaire

	Commune	Date reception dde aide	Montant total (TTC)	Montant éligible (TTC)	Facture acquittée	Subvention possible	Commentaires
2017 + 2018	MANGONVILLE	09-oct-18	158,5	158,5	oui	79,25	ok pour factures 2017 + 2018
2018	OGNEVILLE	19-déc-18	392	392	oui	196	
2018	GERBECOURT ET HAPLEMONT	26-déc-18	231	231	oui	115,5	
2018	CEINTREY	14-janv-19	535,5	525,591	oui	200	
2018	VOINEMONT	08-juil-19	781,92	374,737	oui	187,3685	
2019	GERBECOURT ET HAPLEMONT	15-juil-19	1314	252 €	oui	126	Détail facture fournie par SARL HACHON : 16 vivaces + 2 taxus fastigiata = 252 € TTC
2019	OGNEVILLE	02-mai-19	702	702	oui	200	
2019	XIROCOURT	11-sept-19	1371	1308	oui	200	
2019	ROVILLE DEVANT BAYON	27-juin-19	1419	1005	oui	200	